

Le 12 décembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 décembre 2022

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Yves LAFAYOLLE.

**Procurations :**

Mme Fabienne MEYNAND à M. Rémy GIRARDON, M. Jérôme DROUET à Mme Maryline MARESCAL, Mme Karine BREURE à Mme Caroline ZANDER, Mme Clémence SABAUT à Mme Valérie PICQ, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à M. Hervé JAVELLE, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Yves LAFAYOLLE à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** , M. Jean-François MONTMARTIN

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POLICIER MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA FOUILLOUSE – MARCHÉ DE NOËL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a sollicité la commune de Saint-Genest-Lerpt pour la mise à disposition d'un policier municipal pour le marché de Noël de la commune le samedi 17 décembre de 10H00 à 20H00 et le dimanche 18 décembre 2022 de 10H00 à 18H00.

Il sera chargé sous la responsabilité du Maire de la commune de la Fouillouse :

- Application des arrêtés en vigueur
- Gestion de la circulation routière
- Surveillance du domaine public
- Répression des infractions au code de la route
- Surveillance du bon déroulement de la manifestation

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure une convention pour cette mise à disposition.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DÉCIDE :**

- ✚ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du policier municipal de la commune de Saint-Genest-Lerpt au profit de la Commune de La Fouillouse le 17 décembre 2022 de 10H00 à 20H00 et le 18 décembre de 10H00 à 18H00 ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20221212-81-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Le secrétaire de séance,  
Jean François MONTMARTIN



Fait à La Fouillouse, le 12 décembre 2022

Le Maire,  
Patrick BOUCHET

